

Réf : SILVER-200 15 INT 10

Application : Intérieure

Garantie : 10 ans

| | |
|------------------------------|--------------------------|
| Résistance au pelage: | 985 g/cm |
| Résistance à la traction: | 2,110 kg/cm ² |
| Résistance à la rupture: | 43 kg/cm |
| Résistance à la perforation: | 64 kg |

Conseillé pour :

- Commerces
- Bâtiments recevant du public
- Etablissements Scolaires (PPMS)
- Résidences de standing

Avantages produits :

- Amélioration des conditions de travail par la diminution de l'apport de chaleur solaire
- Ecologique, réduction de la consommation de la climatisation et donc des coûts d'énergie
- Préservation de l'intimité durant la journée
- Réduction des reflets et soulagement oculaire
- Sécurisation des lieux publics
- Résistance aux acides
- Maintien le verre en cas d'explosion
- Protection des biens et des personnes
- Elimination des ultraviolets nocifs
- Réduction de la décoloration du mobilier et des fournitures

Caractéristiques techniques :

| Critères évalués suivant l'épaisseur | Verre 4 mm | Verre 4 /12/4 |
|--|------------|---------------|
| Energie solaire totale rejetée en % | 76 | 68 |
| Transmission solaire en % | 10 | 9 |
| Réflexion solaire en % | 49 | 42 |
| Absorption solaire en % | 41 | 49 |
| Transmission de lumière visible en % | 14 | 14 |
| Réflexion de lumière visible extérieure en % | 58 | 57 |
| Réflexion de lumière à l'intérieur en % | 59 | 60 |
| Transmission des UV en % (entre 300 et 380 nanomètres) | 1 | 1 |
| Facteur solaire | 0,24 | 0,32 |
| Réduction Eblouissement en % | 84 | 83 |
| Emissivité | 0,70 | 0,70 |
| EN 673 Valeur U médian W/m ² .°K | 5,38 | 2,74 |
| Epaisseur du traitement sans couche protectrice (en microns) | 200 | 200 |

Teinte :

- Aluminium type miroir : dominante bleue en transparence

Introduction : Des contrats de distribution, de fabrication spécifiques et de confidentialité sont signés entre les fabricants et le Franchiseur propriétaire de la marque Glastint. Le Franchiseur: la S.A.M. Glastint sise au 4 rue Joseph Bressan à 98000 Monaco, fournit les produits mis en œuvre par les Franchisés indépendants sous enseigne Glastint, ainsi que les consignes de pose et les conditions de garantie spécifiques de chaque produit. Il appartient au Franchisé installateur indépendant de respecter les consignes de pose et de transmettre à son client les présentes conditions de garantie dument remplies sans oublier le(s) numéro(s) de lot de fabrication du (des) produits posés.

Ce document reprend les conditions de garantie spécifiques à ce produit.

1. Cette garantie n'est pas applicable dans les cas suivants :

L'entreprise indépendante, Franchisé Glastint n'a pas suivi les recommandations de mise en œuvre préconisées par le Franchiseur.

Les consignes de nettoyage et d'entretien des films n'ont pas été respectées

Deux ou plusieurs films sont installés sur le même vitrage

Le film n'a pas reçu la certification de conformité au DTU39P3 concernant le choc thermique.

Le film est installé sur une vitre peinte ou équipé de lettrage adhésif, ou de décoration temporaire

Le film est installé sur un vitrage endommagé, fêlure, trou, ou si la lumière est visible entre le châssis et le verre

Si le film est installé sur un support autre que du verre

Si l'altitude du lieu de pose est supérieure à 2133 mètres (nécessité d'une autorisation spécifique du Franchiseur)

Le film est installé sur la face extérieure du vitrage

Le film a subi des dommages causés par des catastrophes naturelles (inondation, explosion, incendie...)

2. Couverture de la garantie :

Ce film est garanti contre le jaunissement, le craquellement, la fissuration, le bullage, l'écaillage, la délamination, la dé-métallisation, la défaillance de l'adhésif ou toute autre défaillance due à un défaut de fabrication. S'il s'avère nécessaire de remplacer le film défectueux, cette opération ne prolongera pas la période d'application de la Garantie.

3. Conditions spécifiques concernant les films métallisés intérieurs

Les films métallisés intérieurs sont garantis contre les craquellements, fissures, délamination, dé-métallisation et défauts d'adhésif uniquement si ils ont été installés suivant les préconisations du Franchiseur

Durée de garantie :

- 10 ans :en pose intérieure